

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1576

2 juillet 2013

SOMMAIRE

3D Invest	75625	Roscoe Investments S.A.	75645
Cross Seed Ventures	75624	Sandy's S.à.r.l.	75645
Euring S.A.	75602	Savic S.à r.l.	75648
Euroinfo S.A.	75602	S.C.I. Mohdam	75647
Europäische Finanzstruktur S.A.	75602	S.L.E. - Installations	75624
Ignis Global Funds Sicav	75634	Stahl Group SA	75648
Intelsat Holdings S.A.	75623	Starwood International Holding S.à r.l. ..	75648
Maffay S.A., Société de gestion de patri- moine familial	75648	Umicore International	75625
Merit Capital Luxembourg	75613	Universe, The CMI Global Network Fund	75625
Parcas S.A.	75647	UTC Fire & Security Luxembourg S.à r.l.	75626
Pareto Sicav	75645	Valor Capital	75613
Parthenon International S.A.	75644	VCM Venture Capital Europe Plus	75623
Patron Kummel Holding S.à R.L.	75643	VF Enterprises S.à r.l.	75613
Patron Weghell IV S.à r.l.	75644	Victory Asset Management IP S.A.	75612
Pharmapath Sàrl	75647	V-International S.A.	75625
PHDX64 Sàrl	75647	VitalBriefing S.A.	75612
Pin S.A.	75647	Volkswagen Finance Luxembourg S.A.	75624
Plus-immo S.à r.l.	75643	WME International S.A.	75603
Pôle Herbett S.A.	75638	World Equities Investments Holdings S.A.	75603
Pomost Investment S.à r.l.	75644	World Stone S.à r.l.	75602
Procap Holding	75637	Worsley S.A.	75612
Project Investments S.A.	75638	W.P.S.-Luxembourg S.à.r.l.	75623
Promotion de la Culture	75637	Xantho Investments S.à r.l.	75603
Qatar S.A.	75646	Young LuxCo S.à r.l.	75635
QUBUS Immobilier S.à r.l.	75646	Ystale S.à r.l.	75626
Reale S.A.	75646		
Rexton SA	75646		
R.F.I. Holding S.A.	75646		

Euring S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 68.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013061498/11.

(130075573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Euroinfo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 56.038.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de rassemblée générale ordinaire du 30 avril 2013 que le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Gabriele Bravi est annulé.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2013061503/14.

(130075993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Europäische Finanzstruktur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 67.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

EUROPÄISCHE FINANZSTRUKTUR S.A.

Référence de publication: 2013061504/11.

(130075627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

World Stone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-4963 Clémency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 67.257.

—
Cession de parts sociales

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales datée du 22 avril 2013 que Monsieur Marco MARGARIA, né à Barge (Italie), le 22/07/1975, demeurant à 12032 Barge (Italie), Via Sant'Agostino, 13,

a cédé à la société GONTERO GROUP Srl, ayant son siège social à 10123 Turin (Italie), Piazza Carlo Emanuele II, 13, inscrite au Registre de Commerce de Turin sous le n° 97583220013,

la totalité des parts sociales représentant le capital social de la société World Stone Sàrl, au capital de EUR 150.000, représenté par 6.000 parts sociales de EUR 25 chacune.

Ladite cession prend effet rétroactivement au 28 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062056/18.

(130076005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

World Equities Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 77.225.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 2013

La société de Révision Charles Ensich a été révoquée du poste de commissaire aux comptes de la société.

La société Luxembourg Offshore Management Company S.A., LOMAC S.A. ayant son siège social 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22206 a été élue au poste de commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée annuelle qui sera tenue en 2018.

Référence de publication: 2013062055/13.

(130076474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

WME International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 130.652.

Aux actionnaires de la Société

Par la présente, nous nous permettons de vous informer que nous démissionnons en tant que commissaire au compte de la société de droit luxembourgeoise WME INTERNATIONAL SA sise à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, avec effet à ce jour.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

MBD AUDITORS LIMITED

Signature

Référence de publication: 2013062054/14.

(130075550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Xantho Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.137.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of April.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EQUI SICAV SIF SCA, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions (S.C.A.)), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable (SICAV)), established as a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé (SIF)), having its registered office at 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.150.399, acting on behalf of its sub fund, XANTHO Fund, represented by its general partner, EQUI Specialized Asset Management S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 51 route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 149.923 (the "Sole Member"),

hereby represented by Mirko LA ROCCA, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned party is referred to hereafter as the "Shareholder". Such appearing party, acting in the herein above stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1 There is hereby established by the current owner of the Shares created hereafter and among all those who may become Shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law") and by the present articles of association (the "Articles").

1.2 The company exists under the name of "XANTHO INVESTMENTS S.à r.l." (the "Company").

1.3 The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders (the "Shareholders").

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company (the "Board of Managers") is authorized to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquires, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate and private equity related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital and shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-) represented by one hundred twenty five (125) shares having a nominal value of one hundred each (100.-) (the "Shares").

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholders.

5.3 All Shares will have equal rights. Each Share is entitled to one (1) vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

5.5 All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with the applicable law.

5.6 Shares may be subscribed through a contribution in kind each time it is expressly provided for in the decisions of the Board of Managers.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one (1) owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one (1) manager, he/she/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("Conseil de Gérance") (the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

8.3 The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the sole signature of any of its managers for commitments which do not exceed ten thousand Euro (EUR 10,000.-) and by the joint signature of any two (2) managers in any other situation or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 11. Delegation and agent of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one (1) or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Shareholders may appoint a chairman from amongst the managers to convene over meetings of the Board of Managers. The chairman has a casting vote in case of ballot.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. A manager may represent more than one of his colleagues.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Where there are only two (2) managers appointed, both members must be present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers. The date of such decision shall be the date of the last signature.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Copies or excerpts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 13. Liabilities of the managers.

13.1 The manager(s) does(do) not assume, by reason of its(their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

13.2 The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. - General Meeting of shareholders.

Art. 14. Powers of the sole shareholder / The General Meeting of shareholders / Vote.

14.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which she/he/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast her/his/its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax, e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V.- Financial year, Distribution of profits

Art. 15. Financial year.

15.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first financial year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2013.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits.

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 14.7 above.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by

carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation.

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a sole Shareholder, such sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 18. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

EQUI SICAV SIF SCA on behalf of its sub fund

- XANTHO Fund 125 Shares

Total: 125 Shares

All these Shares have been fully paid up so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proven to the notary.

Transitory provisions

The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred fifteen Euro (EUR 915,-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The Shareholder resolves to appoint as managers of the Company for an undetermined period:
 - a. Mr. Walter PANZERI, born on 27 July 1961 in Monza (Italy), professionally residing at 4, via Peri, I-6900 Lugano, Switzerland;
 - b. Mr. Fabrizio MONTANARI, born on 29 March 1965 in Beinasco (Italy), professionally residing at 4, via Peri, I-6900 Lugano, Switzerland.
 - c. Mr. Gian Luca LAGASCIO, born on 4 May 1969 in Taggia (Italy), residing in San Remo (Italy), Strada Villetta n°105 i. 1,

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize avril.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EQUI SICAV SIF SCA, une société en commandite par actions (S.C.A.) constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV), fonds d'investissement spécialisé (SIF), ayant son siège social au 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.399, agissant au nom de son compartiment, XANTHO Fund, représentée par son associé gérant commandité, EQUI Specialized Asset Management S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51 route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.923 (l'«Associé Gérant Commandité»),

ici représentée par M. Mirko LA ROCCA, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie susmentionnée désignée ci-après comme l'«Associé».

Laquelle comparante, agissant en dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée.

Titre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Nom.

1.1 Il est ici établi par le détenteur actuel des Parts Sociales créées ci-après et entre tous ceux qui deviendront associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La société adopte la dénomination de «XANTHO INVESTMENTS S.à r.l.» (la «Société»).

1.3 La Société peut avoir un seul associé (l'«Associé Unique») ou plusieurs associés (les «Associés»).

1.4 Toute référence aux associés dans les Statuts doit être une référence à l'Associé Unique de la Société si la Société n'a qu'un seul associé.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance») est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est de, directement ou indirectement, d'acquérir, détenir ou disposer d'intérêts et participation au Luxembourg ou d'entités étrangères, par tout moyen et d'administrer, développer et gérer une telle détention d'intérêts ou participations.

3.2 La Société peut procéder à des investissements relatif à l'immobilier soit directement ou par la participation directe ou indirecte dans des filiales de la Société possédant de tels investissements.

3.3 La Société peut aussi, directement ou indirectement, investir, acquérir, détenir ou disposer d'actifs de quelque nature que ce soit.

3.4 La Société peut également apporter toute assistance financière aux entités faisant partie du groupe de la Société, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes pouvant être considérée comme pertinents;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, immobilières, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital et parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Euro chacune (100,- EUR) (les «Parts Sociales»).

5.2 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. Chaque Part Sociale a droit à un (1) vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur base des comptes intermédiaires.

5.5 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne en particulier, et inscrites dans le registre des Associés en conformité avec la loi applicable.

5.6 Les actions pourront être souscrites à travers un apport en nature à tout moment sur base d'un agrément et décision du Conseil de Gérance.

Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il sera défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés.

8.3 La mort ou la démission d'un gérant, pour quelle que raison que ce soit, ne doit pas entraîner la dissolution de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi de 1915 ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant pour les engagements ne dépassant pas dix mille Euros (10.000,EUR) et par la signature conjointe de deux (2) gérants dans toute autre situation ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Les Associés peuvent nommer un président parmi les gérants pour convoquer les réunions du Conseil de Gérance. La voix du président est prépondérante en cas de partage.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure. Un gérant peut représenter plus d'un (1) de ses collègues.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Quand seulement deux (2) gérants sont nommés, ils doivent être tous les deux présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits ou copies seront certifiés par tout gérant ou par toute personne désignée par un gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants.

13.1 Les gérants ne sont pas responsables personnellement en raison de leur position du fait des engagements régulièrement pris au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés et sont par conséquent responsables seulement de l'exécution de leur mandat.

13.2 La Société doit indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de ses activités pour la Société en tant que gérant ou fondé de pouvoir, ou à sa requête de toute autre entité dont la Société est un associé ou un créancier et pour laquelle il n'a pas été indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour négligence, faute ou manquement volontaire. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne devant être indemnisée n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits.

Titre IV. - Assemblée générale des associés**Art. 14. Pouvoirs de l'associé unique / L'Assemblée générale des associés / Votes.**

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé Unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax, e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions de la Loi de 1915. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale.

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2013.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance, et le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Répartition des bénéfices.

16.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que de ces Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'article 14.7 ci-dessus.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou, en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé Unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables étant entendu qu'en cas d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation assumant personnellement tous les actifs et passifs, connu ou inconnu de la Société.

17.3 La liquidation sera assurée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. La Loi de 1915 trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et paiement

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

EQUI SICAV SIF SCA au nom de son sous-fonds

- XANTHO Fund 125 Parts sociales

Total: 125 Parts sociales

Chacune des Parts Sociales a été intégralement payées de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent quinze Euros (EUR 915,-).

Première assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a passé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. L'Associé décide de nommer comme gérants de la Société pour une période indéterminée:
 - M. Walter PANZERI, né le 27 juillet 1961 à Monza (Italie), résidant professionnellement au 4, Via Peri, Lugano, Suisse;
 - M. Fabrizio MONTANARI, né le 29 mars 1965 à Beinasco (Italie), résidant professionnellement au 4, Via Peri, Lugano, Suisse;
 - M. Gian Luca LAGASCIO, né le 4 mai 1969 à Taggia (Italie), résidant à San Remo (Italie), Strada Villetta n°105 i. 1,

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: LA ROCCA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 avril 2013. Relation: LAC/2013/18222. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062059/492.

(130076192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Worsley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 140.919.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013062050/11.

(130076408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Victory Asset Management IP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 157.775.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062034/10.

(130076451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

VitalBriefing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 43, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 162.809.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Pour compte de Vitalbriefing S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013062027/12.

(130076221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

**Valor Capital, Société Anonyme,
(anc. Merit Capital Luxembourg).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 167.170.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062028/11.

(130075911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

VF Entreprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 472.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.047.

In the year two thousand and thirteen, the fifteenth day of April,

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of VF Entreprises S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.047 and having a share capital amounting to one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500) (the Company).

The Company was incorporated on March 3, 2009 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 671 of March 27, 2009. The articles of association of the Company have been amended on March 31, 2009 pursuant to a deed of same notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 900 of April 28, 2009.

There appeared

1) VF Global Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.045 and having a share capital amounting to one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500) (VFGI),

represented by Torsten Sauer, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

2) VF Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 79.198 and having a share capital amounting to nine million seven hundred fourteen thousand seven hundred Euro (EUR 9,714,700) (VFI and together with VFGI, the Shareholders)

represented by Torsten Sauer, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

Said powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Creation of two (2) separate classes of shares, namely the class A shares and the class B shares and requalification of the existing shares as class A shares.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred sixty thousand Euro (EUR 360,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500) represented by one hundred twelve thousand five hundred (112,500) class A shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, to four hundred seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 472,500) by way of the issuance of three hundred sixty thousand (360,000) new class B shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1) each.

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above by a contribution in kind

5. Determination of the rights and obligations of the classes of shares and subsequent amendment to articles 5, 15 and 16 in order to reflect the capital increase and the creation of classes of shares.

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with (i) the creation of classes of shares, (ii) the requalification of the existing shares and (iii) the registration of the newly issued class B shares in the register of shareholders of the Company.

7. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being duly represented at the Meeting, the Shareholders resolve to waive the convening notices as they consider themselves as duly convened and declare having a perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to create two (2) separate classes of shares, namely the class A shares and the class B shares and to qualify the one hundred twelve thousand five hundred (112,500) existing shares as one hundred twelve thousand five hundred (112,500) class A shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each.

As a result of the above, the Shareholders resolve to acknowledge that the share capital of the Company amounting to one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500) is now represented by one hundred twelve thousand five hundred (112,500) class A shares having a par value of one Euro (EUR 1) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred sixty thousand Euro (EUR 360,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500) represented by one hundred twelve thousand five hundred (112,500) class A shares, having a par value of one Euro (EUR 1) each, to four hundred seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 472,500) by way of the issuance of three hundred sixty thousand (360,000) new class B shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1) each.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, VFI, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the three hundred sixty thousand (360,000) new class B shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1) each and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of all the quotas it holds in the capital of VF Holding Sagl, a limited liability company organized and existing under the laws of Switzerland, with its registered address at Via Senago 42/e, Centro Open Space 01, Stabile C, 6912 Pazzallo/Lugano, Switzerland (VF Holding), such quotas having an aggregate fair market value of the Euro-equivalent of two billion six hundred seventeen million eight hundred forty-six thousand United States Dollars (USD 2,617,846,000) i.e. two billion one million one hundred ninety-seven thousand Euro (EUR 2,001,197,000) based on the Oanda conversion rate of April 11, 2013 pursuant to which USD 1 = EUR 0,76436 (the Quotas).

The contribution in kind of the Quotas for an aggregate amount of two billion one million one hundred ninety-seven thousand Euro (EUR 2,001,197,000) to the Company is to be allocated as follows:

(i) an amount of three hundred sixty thousand Euro (EUR 360,000) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of two billion eight hundred thirty-seven thousand euro (EUR 2,000,837,000) is to be allocated to the Class B Premium Account of the Company.

The value of the Quotas so contributed to the Company has been certified to the undersigned notary by a certificate dated April 12, 2013 issued by the management of VFI and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence that:

"1. VFI is the owner of the Quotas, representing one hundred per cent (100%) of the capital of VF Holding.

2. The Quotas are fully paid-up.
3. VFI is solely entitled to the Quotas and possesses the power to dispose of the Quotas.
4. None of the Quotas is encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Quotas and none of the Quotas is subject to any attachment.
5. There exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Quotas be transferred to it.
6. According to applicable law and the articles of association of VF Holding, the Quotas are freely transferable.
7. Any formalities or transactions which, pursuant to the laws applicable to the contribution of the Quotas, may be required for the transfer of the full ownership of the Quotas to the Company, shall be effected forthwith. The Company shall, insofar as necessary, fully cooperate to effect the transfer.
8. All formalities required under the laws of Luxembourg and the relevant applicable laws subsequent to the contribution in kind of the Quotas to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contributions in kind.
9. Based on general accepted accounting principles, the fair market value of the Quotas is at least equal to two billion on million one hundred ninety-seven thousand Euro (EUR 2,001,197,000)."

Such certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders acknowledge that after the requalification of the existing shares and the share capital increase, the shareholding in the Company is as follows:

VFGI	94,031 class A shares
VFI	18,469 class A shares
	360,000 class B shares

Fifth resolution

The Shareholders resolve to determine the rights and obligations of the classes of shares and consequently resolve to amend articles 5, 15 and 16 of the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The Company's share capital is set at four hundred seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 472,500), represented by:

- (i) one hundred twelve thousand five hundred (112,500) class A shares (the Class A Shares); and
- (ii) three hundred sixty thousand (360,000) class B shares (the Class B Shares);

each of the Class A Shares and the Class B Shares are in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share and Shares shall mean the shares in every Class of Shares.

5.2 Each Share is fully paid-up and has a nominal value of one Euro (EUR 1) and such rights and obligations as set out in these Articles.

5.3 In addition to the issued capital, the Company shall maintain share premium accounts to which any premium allocated to the respective Class of Shares issued or to be issued is booked. The amounts of the share premium accounts constitute freely distributable reserves and may be used to provide for the payment of any Shares, which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve. The Company shall maintain:

- (i) a share premium account associated with the Class A Shares (the Class A Premium Account); and
- (ii) a share premium account associated with the Class B Shares (the Class B Premium Account and together with the Class A Premium Account, the Share Premium Accounts).

5.4 The Company shall record to the Class A Premium Account (i) the amount or value of any premium paid up on the Class A Shares and (ii) any additional equity contributed by the holders of Class A Shares to the Company.

5.5 The Company shall record to the Class B Premium Account (i) the amount or value of any premium paid up on the Class B Shares and (ii) any additional equity contributed by the holders of Class B Shares to the Company.

5.6 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

" Art. 15. Allocation of profits. General

15.1 The Company shall maintain a legal reserve account (the Legal Reserve Account) in accordance with the provisions of Article 15.2 below.

15.2 Five per cent (5%) of the Company's annual net profits shall be allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the balance of the Legal Reserve Account reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

Allocation of Profits

15.3 Following, if applicable, the allocation of an appropriate amount of the Annual Net Profits of the Company to the Legal Reserve Account in accordance with article 15.2 above, the balance of the Company's Annual Net Profits (the Balance) shall be at the disposal of the Shareholders who may, and/or resolve, subject to compliance with applicable legal provisions, to make a Distribution of all or part of the Balance.

15.4 The allocation of profits shall be made:

- (i) after the adoption by the Shareholders in a general meeting, or by way of Shareholders Circular Resolutions, of the Annual Accounts; and
- (ii) provided always that such allocation is permissible under the Law, given the contents of the Annual Accounts.

Dividends and other distributions

15.5 Distributions, excluding interim dividends, may be declared by the Shareholders at a General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions.

15.6 The amount of any annual Dividend declared shall not exceed the Available Amount.

15.7 In the event a Dividend is declared, each Shareholder shall be allocated and paid an amount equal to its Proportionate Entitlement of the amount declared.

15.8 Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board shall prepare Interim Accounts;
- (ii) the Interim Accounts show that sufficient profits and other reserves (including any amounts allocated to the Share Premium Accounts) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the Available Amount;
- (iii) the decision to pay an interim dividend shall be taken by the Board within two (2) months of the Interim Accounts Date; and
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company into account.

15.9 If an interim dividend paid exceeds the Company's distributable profits at the end of the relevant financial year, each of the Shareholders who received such payment must immediately, following notification by the Company, refund to the Company an amount equal to their Proportionate Entitlement of the excess.

15.10 A Dividend declared on a Share but not paid to the relevant Shareholder within five (5) years of the date of such Dividend declaration shall, after the expiry of such five (5) year period:

- (i) not be claimed by the holder of such Share;
- (ii) be forfeited by the holder of such Share; and
- (iii) revert to the Company.

15.11 No interest will be paid on declared but unclaimed Dividends which are held by the Company on behalf of (a) Shareholder(s).

15.12 The Shareholders may decide in a General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions to allocate to the Legal Reserve Account any amount out of a Share Premium Account. If such an allocation is determined to be made out of both the Class A Premium Account and the Class B Premium Account, each Share Premium Account shall bear such amount of the aggregate allocation as is equal to its Respective Shareholding Proportion of the aggregate allocation.

15.13 Distributions may be made in any currency selected by, and at such places and times as may be determined by, the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate the relevant funds into the currency of their payment.

15.14 Notwithstanding the above, the Company shall be entitled to use the distributable reserves of the Company (including the Share Premium Accounts) in case of repayment by the Company of share capital, and/or redemption of Shares.

For the purposes of this article 15, the following capitalized terms have the following meaning:

Accounts means (as the case may be) the Annual Accounts or the Interim Accounts;

Annual Accounts means the annual accounts of the Company in respect of the relevant financial period, prepared in accordance with the Luxembourg accounting principles and standards in force in respect of that financial year;

Annual Net Profits means the annual net profits of the Company as set out in the relevant Annual Accounts;

Available Amount means:

in respect of Distributions excluding interim dividends, the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) capable of distribution to the Shareholders, and

in respect of interim dividends only, the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) capable of distribution to the Shareholders plus profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved,

in each case increased by any freely distributable reserves (including any amounts in the Share Premium Accounts) and reduced by:

- (a) any losses (including carried forward losses); and
- (b) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Accounts, so that:

$$AA = (NP + P) - (L + LR)$$

where:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles;

Class A Shareholders means at any time, the holder or holders of the Class A Shares at such time;

Class B Shareholders means at any time, the holder or holders of the Class B Shares at such time;

Distribution means an annual Dividend or interim dividend payment or any other kind of distribution of the profits or capital of the Company to the Shareholders (or any one of them) howsoever effected, including, but not limited to a share capital reduction, share re-purchase or liquidation (or partial liquidation);

Dividend means (as the case may be) an annual dividend or an interim dividend;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the relevant Distribution Decision;

Proportionate Entitlement means the Shareholders' entitlement to Distributions (including but not limited to Dividends and interim dividends) from the Company, which corresponds to seventy-five point zero two per cent (75.02%) of the Distributions for the Class A Shareholders and twenty-four point ninety-eight per cent (24.98%) of the Distributions for the Class B Shareholders.

Shareholders means, together, the holders of Class A Shares and Class B Shares and the term Shareholder shall be construed accordingly."

"16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the Shareholders in accordance with the rules set out in article 15 above.

Sixth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at four hundred seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 472,500), represented by:

- (i) one hundred twelve thousand five hundred (112,500) class A shares (the Class A Shares); and
- (ii) three hundred sixty thousand (360,000) class B shares (the Class B Shares);

each of the Class A Shares and the Class B Shares are in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share and Shares shall mean the shares in every Class of Shares."

Seventh resolution

The Shareholders resolve to amend the register of Shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed, on behalf of the Company, with (i) the creation of classes of shares, (ii) the requalification of the existing shares and (iii) the registration of the newly issued class B shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn-up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinzième jour d'avril,

Pardevant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de VF Entreprises S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.047 et disposant d'un capital social de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500) (la Société).

La Société a été constituée le 3 mars 2009, suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 671 le 27 mars 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés le 31 mars 2009, suivant un acte du même notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 900 le 28 avril 2009.

Ont comparu:

1) VF Global Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.045 et disposant d'un capital social de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500) (VFGI),

représentée par Torsten Sauer, attorney-at-law, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2) VF Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.798 et disposant d'un capital social de neuf millions sept cent quatorze mille sept cents euros (EUR 9.714.700) (VFI et ensemble avec VFGI, les Associés),

représentée par Torsten Sauer, attorney-at-law, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés possèdent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Création de deux (2) classes de parts sociales distinctes, à savoir les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B et requalification des parts sociales existantes en parts sociales de classe A.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante mille euros (EUR 360.000) afin de le porter de son montant actuel de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500) représenté par cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à quatre cent soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 472.500) par l'émission de trois cent soixante mille (360.000) nouvelles parts sociales de classe B dans la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

4. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifié au point 4 ci-dessus par un apport en nature.

5. Détermination des droits et obligations des classes de parts sociales et modification subséquente des articles 5, 15 et 16 afin de refléter l'augmentation de capital social et la création des classes de parts sociales.

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tous les gérants de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à (i) la création des classes de parts sociales, (ii) la requalification des parts sociales existantes et (iii) l'enregistrement des parts sociales de classe B nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

7. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant dûment représenté à l'Assemblée, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation comme ils se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident de créer deux (2) classes de parts sociales distinctes, à savoir les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B et de qualifier les cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales existantes en cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident de prendre acte que le capital social de la Société de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500) est à présent représenté par cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante mille euros (EUR 360.000) afin de le porter de son montant actuel de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500) représenté par cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à quatre cent soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 472.500) par l'émission de trois cent soixante mille (360.000) nouvelles parts sociales de classe B dans la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, VFI, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois cent soixante mille (360.000) nouvelles parts sociales de classe B de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en toute les parts sociales qu'elle détient dans le capital social de VF Holding Sagl, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Suisse, dont le siège social est établi au Via Senago 42/e, Centro Open Space 01, Stabile C, 6912 Pazzallo/Lugano, Suisse (VF Holding), lesdites parts sociales ayant une juste valeur de marché globale de l'équivalent en euros de deux milliards six cents dix-sept millions huit cents quarante-six mille dollars américains (USD 2,617,846,000) correspondant à deux milliards un million cent quatre-vingt-dix-sept millions d'euros (EUR 2,001,197,000) selon le taux de conversion Oanda du 11 avril 2013 selon lequel USD 1 correspond à EUR 0,76436 (les Parts).

L'apport en nature des Parts d'un montant global de deux milliards un million cent quatre-vingt-dix-sept millions d'euros (EUR 2,001,197,000) à la Société sera affecté comme suit:

(i) un montant de trois cent soixante mille euros (EUR 360.000) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) un montant de deux milliards huit cent trente-sept mille euros (EUR 2,000,837,000) sera affecté au Compte de Prime d'Emission de Classe B de la Société.

La valeur des Parts ainsi apportées à la Société a été certifiée au notaire instrumentant par un certificat daté du 12 avril 2013 émis par la gérance de VFI et reconnu et approuvé par la gérance de la Société dont il ressort en substance que:

"

1. VFI est le propriétaire des Parts, qui représentent cent pour cent (100%) du capital social de VF Holding.
2. Les Parts sont entièrement libérées.
3. VFI est le seul titulaire des Parts et possède le droit d'en disposer.
4. Aucune des Parts n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts et aucune des Parts n'est soumise à une servitude.
5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander qu'une ou plusieurs Parts lui soient cédées.
6. Conformément au droit applicable et aux statuts de VF Holding, les Parts sont librement cessibles.
7. Toutes les formalités ou transactions, qui, en vertu des lois applicables à l'apport des Parts, peuvent être nécessaires au transfert de la pleine propriété des Parts à la Société, seront effectuées sans délais. La Société coopérera, dans la mesure du nécessaire, pour effectuer le transfert.
8. Toutes les formalités requises en droit luxembourgeois et autres droits applicables concernés consécutives à l'apport en nature des Parts à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.
9. Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur marchande des Parts est au moins égale à deux milliards un million cent quatre-vingt-dix-sept millions d'euros (EUR 2,001,197,000)."

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés prennent acte qu'à la suite de la requalification des parts sociales existantes et de l'augmentation de capital social, la participation dans la Société est comme suit:

VFGI	94.031 parts sociales de classe A
VFI	18.469 parts sociales de classe A
	360.000 parts sociales de classe B

Cinquième résolution

Les Associés décident de déterminer les droits et obligations des classes de parts sociales et en conséquence décident de modifier les articles 5, 15 et 16 des Statuts, de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à quatre cent soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 472.500) représenté par:

- (i) cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A); et
- (ii) trois cent soixante mille (360,000) parts sociales de classe B (les Parts sociales de classe B);

Toutes les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B sont sous forme nominative et désignées respectivement, comme une Classe de Part Sociale et collectivement comme les Classes de Part Sociale. Une part sociale dans toute Classe de Part Sociale est désignée comme une Part Sociale et les Parts Sociales désignent les parts sociales dans toute Classe de Part Sociale.

5.2 Chaque Part Sociale est entièrement libérée et a une valeur nominale de un euro (EUR 1) dont les droits et obligations sont fixés dans les présents Statuts.

5.3 En sus du capital émis, la Société doit maintenir des comptes de prime d'émission dans lesquels chaque prime émise ou à être émise affectée dans les Classes de Part Sociale est réservée. Les montants des comptes de prime d'émission constituent des réserves librement distribuables et peuvent être utilisés pour assurer le paiement de toutes les Parts Sociales que la Société peut racheter à ses associés, compenser des pertes nettes réalisées, effectuer des distributions sous la forme de dividendes aux associés ou affecter des fonds à la réserve légale. La Société doit maintenir:

- (i) un compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe A (le Compte de Prime d'Emission de Classe A); et
- (ii) un compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe B (le Compte de Prime d'Emission de Classe B et avec le Compte de Prime d'Emission de Classe A, les Comptes de Prime d'Emission).

5.4. La Société doit enregistrer dans le Compte de Prime d'Emission de Classe A (i) le montant ou valeur de toute prime versée sur les Parts Sociales de Classe A et (ii) tout capitaux propres supplémentaires apportés par les propriétaires des Parts Sociales de Classe A dans la Société.

5.5. La Société doit enregistrer dans le Compte de Prime d'Emission de Classe B (i) le montant ou valeur de toute prime versée sur les Parts Sociales de Classe B et (ii) tout capitaux propres supplémentaires apportés par les propriétaires des Parts Sociales de Classe B dans la Société.

5.6. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, agissant conformément aux prescriptions pour la modification des Statuts."

" Art. 15. Affectation des bénéfices. Général

15.1 La Société doit maintenir un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale) conformément aux dispositions de l'article 15.2 ci-dessous;

15.2 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque le solde du Compte de Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Affectation des bénéfices

15.3 Si l'affectation d'un montant approprié des Bénéfices Nets Annuels de la Société au Compte de Réserve Légale conformément à l'article 15.2 ci-dessus a été effectué, le solde des Bénéfices Nets Annuels de la Société (le Solde) est à la disposition des Associés qui peuvent décider, conformément aux dispositions légales de procéder à des Distributions de tout ou d'une partie du Solde; et/ou

15.4 L'affectation des bénéfices s'effectuera:

- (i) après l'adoption des Associés en assemblée générale ou par voie de Résolution Circulaire des Associés des Comptes Annuels; et
- (ii) à la condition que cette affectation est permise par la Loi, dans le cadre des Comptes Annuels.

Les Dividendes et autres distributions

15.5 Les Distributions, en dehors des Dividendes Intérimaires peuvent être déclarées par les Associés en Assemblée Générale ou par voie de Résolution Circulaire des Associés.

15.6 Le montant de chaque Dividende annuel déclaré ne doit pas excéder le Montant Disponible.

15.7 Dans le cas d'un Dividende déclaré, chaque Associé doit percevoir un montant égal à sa Proportion Respective du montant déclaré.

15.8 Des Dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des Comptes Intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces Comptes Intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris tout montant affecté aux Comptes de Prime d'Emission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le Montant Disponible;
- (iii) la décision de distribuer un Dividende intérimaire doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la Date des Comptes Intérimaires; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

15.9 Si un Dividende intérimaire distribué excède les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social concernée, tous les Associés qui ont reçus une telle distribution doivent immédiatement, après notification par la Société, reverser à la Société un montant égal à leur Proportion Respective de cet excès.

15.10 Un Dividende déclaré sur une Part Sociale mais non versé à l'Associé concerné dans les cinq (5) ans suivant la date de la déclaration du Dividende doit après l'expiration de cette période de cinq (5) ans:

- (i) ne pas être réclamé par le détenteur de telle Part Sociale;
- (ii) est perdu par le détenteur de telle Part Sociale; et
- (iii) est reversé à la Société.

15.11 Aucun intérêt ne sera versé sur les Dividendes déclarés mais non réclamés détenus par la Société au nom de(s) (a) Associé(s).

15.12 Les Associés peuvent décider en Assemblée Générale ou par voie de Résolution Circulaire des Associés d'affecter au Compte de Reserve Légale tout montant en dehors du Compte de Prime d'Emission. Si une telle affectation doit être faite en dehors du Compte de Prime d'Emission de Classe A et du Compte de Prime d'Emission de Classe B, chaque Compte de Prime d'Emission supportera ledit montant de la somme à affecter dans sa Proportion de Participation Respective.

15.13 Les Distributions peuvent être effectuées dans toutes les devises sélectionnées et à tout moment et lieu déterminés par le Conseil. Le Conseil peut prendre une décision définitive quant au taux de change applicable pour convertir les fonds concernés dans la devise de paiement.

15.14 Nonobstant ce qui précède, la Société est autorisée à utiliser les réserves distribuables de la Société (y compris les Comptes de Prime d'Emission) en cas de remboursement par la Société au capital social, et/ou le rachat de Part Sociale.

Pour les besoins du présent article 15, les termes suivants auront la signification suivante:

Comptes signifie (le cas échéant) les Comptes Annuels ou les Comptes Intérimaires;

Comptes Annuels signifie les comptes annuels de la Société pour un exercice social donné, préparé conformément aux principes comptables luxembourgeois et les standards en vigueur pour cet exercice social;

Bénéfice Net Annuel signifie le bénéfice net annuel de la Société tel que défini dans les Comptes Annuels en question;

Montant Disponible signifie:

Pour des Distributions hormis les Dividendes Intérimaires, le montant total des bénéfices nets de la Société (comprenant les bénéfices reportés) pouvant être distribué aux Associés et

Pour des Dividendes Intérimaires uniquement, le montant total des bénéfices nets de la Société (comprenant les bénéfices reportés) pouvant être distribué aux Associés plus les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, dans chaque cas augmenté des réserves librement distribuables (en compris tous montants dans les Comptes de Prime d'Emission) et réduit par:

- a) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées); et
- b) toutes sommes à placer dans la réserve ou les réserves en vertu des exigences légales ou statutaires, chaque fois tels que fixé dans les Comptes, de sorte que:

$$AA = (NP + P) - (L + LR)$$

où:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (bénéfices reportés inclus)

P = toutes réserves librement distribuables

L = pertes (pertes reportées incluses)

LR = toutes sommes à placer en réserve(s) en vertu des exigences légales ou statutaires;

Associés de Classe A signifie à tout moment le propriétaire ou les propriétaires des Parts Sociales de Classe A à ce moment;

Associés de Classe B signifie à tout moment le propriétaire ou les propriétaires des Parts Sociales de Classe B à ce moment;

Distribution signifie le paiement effectué d'un Dividende annuel ou d'un Dividende intérimaire ou tout autre forme de distribution des bénéfices ou du capital de la Société aux Associés (ou l'un d'entre eux) y compris, sans s'y limiter à une réduction de capital social, le rachat de part sociale ou à une liquidation (ou liquidation partielle);

Dividende signifie (le cas échéant) un dividende annuel ou un dividende intérimaire;

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date du Compte Intérimaire concernée;

Date du Compte Intérimaire signifie la date au plus tard huit (8) jours avant la date de la Décision de Distribution concernée;

Droit Proportionnel signifie le droit proportionnel des Associés aux Distributions par la Société, qui correspond à soixante-quinze virgule zero deux pour cent (75,02%) des Distributions pour les Associés de Classe A et vingt-quatre virgule neuf huit pour cent (24,98%) des Distributions pour les Associés de Classe B;

Associés signifie, collectivement, les propriétaires des Parts Sociales de Classe A et les propriétaires des Parts Sociales de Classe B et le terme Associé doit être interprété en conséquence"

"

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés conformément aux dispositions prévues dans l'article 15 ci-dessus."

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social de la Société est fixé à quatre cent soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 472.500) représenté par:

(i) cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A); et

(ii) trois cent soixante mille (360.000) parts sociales de classe B (les Parts sociales de classe B);

Toutes les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B sont sous forme nominative et désignées respectivement, comme une Classe de Part Sociale et collectivement comme les Classes de Parts Sociales. Une part sociale dans toute Classe de Part Sociale est désignée comme une Part Sociale et les Parts Sociales désignent les parts sociales dans toute Classe de Part Sociale. "

Septième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des Associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tous les gérants de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à (i) la création des classes de parts sociales, (ii) la requalification des parts sociales existantes et (iii) l'enregistrement des parts sociales de classe B nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront à la charge de la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, en foi de quoi le présent acte est dressé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: T. SAUER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2013. Relation: LAC/2013/18719. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013062032/533.

(130076392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

VCM Venture Capital Europe Plus, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 138.706.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013062030/10.

(130075585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Intelsat Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 149.954.

EXTRAIT

Les mandats de délégués à la gestion journalière de M. David McGlade et de M. Michael McDonnell ont pris fin avec effet au 23 avril 2013.

M. Jean-Flavien Bachabi, né le 27 janvier 1951 à Tanguiéta au Bénin et demeurant professionnellement au 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, a été nommé comme délégué à la gestion journalière en tant que Président Directeur Général avec effet au 23 avril 2013 pour une durée se terminant à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2013, avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière.

Le mandat de délégué à la gestion journalière en qualité de Directeur Général, Responsable Juridique, Directeur Administratif et Secrétaire de Mme Michelle Bryan a été remplacé avec effet au 23 avril 2013 par un mandat de délégué à la gestion journalière en qualité de Vice-Président et Secrétaire pour une durée se terminant à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2013, avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière.

Il en résulte que les délégués à la gestion journalière de la Société sont désormais les suivants:

- Jean-Flavien Bachabi, Président Directeur Général;
- Michelle Bryan, Vice-Président et Secrétaire;
- Simon Van De Weg, Secrétaire Adjoint.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013062099/28.

(130076329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

W.P.S.-Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.
R.C.S. Luxembourg B 55.323.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} février 2013

Les associés se considérant comme dûment convoqués se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire et ont à l'unanimité des voix pris la résolution suivante:

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Eberhard PÜTZ, demeurant à D-66693 Mettlach-Orscholz, Beethoven Weg 3, comme gérant avec effet à ce jour.

Ainsi décidé à Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Pour extrait conforme

W.P.S.-Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2013062040/15.

(130076322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Volkswagen Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 166.745.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013062038/10.

(130075484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

S.L.E. - Installations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 8, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 18.265.

Procès-verbal de la réunion des associés extraordinaire tenue à Luxembourg le 06 mai 2013

ont comparu

- La société à responsabilité limitée S.L.E. Société Luxembourgeoise - d'Entreprises avec siège social à Dippach, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, section B no 10827, ici représenté par son gérant M. Luc Birmann demeurant à Dippach 151, route de Luxembourg.

- Monsieur Fischer Daniel demeurant à Bettembourg, 74, route d'Esch.

Monsieur Daniel Fischer donne sa démission comme gérant et cela à partir du 21 novembre 2012. A l'unanimité l'assemblée prend acte de cette démission.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "S.L.E. - INSTALLATIONS", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du 27 mars 1981, dont les statuts ont été dûment publiés au Mémorial C, ont décidé que M. Daniel Fischer cède, toutes ses parts sociales lui appartenant dans ladite société, à la S.L.E. ici présent et acceptant.

Le capital social est fixé à douze mil cinq cents euros (12.500,00 €) divisé en cinq cents (500) parts sociales de 24,79 € chacune, souscrite comme suit:

1) S.L.E. Société Luxembourgeoise d'Entreprises, cinq cents parts sociales 500

A l'unanimité l'assemblée prend acte de cette décision.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 Mai 2013.

SLE

151, route de Luxembourg

L-4973 DIPPACH

Signatures

Référence de publication: 2013062107/29.

(130075884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Cross Seed Ventures, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8249 Mamer, 67, rue Mameranus.

R.C.S. Luxembourg B 171.436.

Durch meiner Funktion als Geschäftsführer für Cross Seed Ventures ((B 171436) „CS“), 67, rue Mameranus, L-8249 Mamer, Luxembourg, bestätige ich hiermit, dass:

Carsten Christensen

26, Op der Heckmill

L-6783 Grevenmacher

Luxembourg

am 29 April, 2013, 42 CS Aktien von den insgesamt 126 vorhanden und ausgestellten CS Aktien verkauft hat.

Den von Carsten Christensen 42 CS Aktien wurden an beziehungsweise Thomas Hartwell-Krämer und Søren Vang Andersen verkauft. Jeder von den Käufern haben somit 21 CS Aktien von Carsten Christensen gekauft.

Ab dem 29 April 2013 hat CS somit 2 Aktionäre de jeder 63 CS Aktien hält, alle Aktien mit dem gleichen Stimmrechte sowie wirtschaftlichen Wert.

Es gab und gibt nur eine Aktienklasse im CS, sowie vor den oben genannten Erwerb als auch danach.

Luxembourg, den 29 April 2013.

Cross Seed Ventures

Thomas Hartwell-Krämer / Thomas Hartwell-Krämer / Søren Vang Andersen / Carsten Christensen

Geschäftsführer / Aktionär und Käufer / Aktionär und Käufer / Verkäufer und zurückgetreten Aktionär

Référence de publication: 2013062095/23.

(130076064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

3D Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 170.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013062070/10.

(130076046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

V-International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 14, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 142.588.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013062019/10.

(130075710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Umicore International, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UMICORE FINANCE LUXEMBOURG

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013062008/11.

(130076095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Universe, The CMI Global Network Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 33.463.

EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires de Universe, The CMI Global Network Fund tenue à Luxembourg le 21 janvier 2013 a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants, avec effet immédiat pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014:

- Monsieur Jacques Elvinger;
- Monsieur Steven James Steadward;
- Monsieur James Edward Clatworthy;
- Monsieur David Victor Thomas; et
- Monsieur Michael Sattler.

L'assemblée générale des actionnaires de Universe, The CMI Global Network Fund tenue à Luxembourg le 21 janvier 2013 a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec effet immédiat pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Universe, the CMI Global Network Fund
Société d'investissement à Capital Variable
Signature

Référence de publication: 2013062014/23.

(130075477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

UTC Fire & Security Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.012.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.396.

Les comptes annuels au 2 Février - 30 Novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Mai 2013.

UTC Fire & Security Luxembourg S.à.r.l.

Johannes de Zwart

Gérant A

Référence de publication: 2013062017/14.

(130075972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Ystale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 177.130.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the second day of April.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1.- ANORAKE S.A., a company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.646 (the "Appearing Party 1"); and

2.- Mr. Dominique DE BARROS, company manager, born on 24 February 1985 in Roanne (France), having his professional address at 79bis, rue Saint Alban, 42300 Roanne, France (the "Appearing Party 2" collectively with the Appearing Party 1, the "Appearing Parties"),

The Appearing Parties were represented by Ms. Sophie Henryon, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, as their proxy (the "Proxyholder") pursuant to powers of attorney given under private deed. The powers of attorney, signed ne varietur by the Proxyholder and the notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

The Appearing Parties, represented by the Proxyholder, have requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

Chapter I - Form, name, corporate object, duration, and registered office

1. Art. 1. Form. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

2. Art. 2. Name. The Company shall bear the name "YSTALE S.à r.l.".

3. Art. 3. Corporate Object.

3.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3.2 The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever type or origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in

which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities) or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer (to the extent prohibited by any applicable law). It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities.

3.4 In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

4. Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

5. Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

5.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II - Share capital, shares and transfer of shares

6. Art. 6. Share capital.

6.1 The share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

6.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 17 of the Articles.

6.3 The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles. The Sole Manager or the Board of Managers (as defined below) will have to be authorised by the shareholders' meeting acting in accordance with Article 17.8 to proceed to such a repurchase. In any case, the repurchase cannot result in reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Law and the Articles.

7. Art. 7. Share premium account. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium is at the free disposal of the shareholders.

8. Art. 8. Shareholders' rights.

8.1 All shares have equal economic and voting rights.

8.2 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with Article 20.

9. Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

10. Art. 10. Transfer of shares.

10.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

10.2 In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III - Management

11. Art. 11. Board of managers.

11.1 The Company is managed by one (the "Sole Manager") or more managers. In case of plurality of managers, the managers will be appointed as A managers (the "A Managers") and B managers (the "B Managers" together with the A Managers, the "managers") and will constitute a board of managers (the "Board of Managers")

11.2 The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

12. Art. 12. Powers of the sole manager or the board of managers.

12.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

12.2 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

13. Art. 13. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A Manager and one B Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A Manager and one B Manager

14. Art. 14. Delegation and agent of the sole manager or the board of managers. The Sole Manager or the Board of Managers or one A Manager and one B Manager may delegate his/her/its/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

15. Art. 15. Meeting of the board of managers.

15.1 The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. The chairman shall have no casting vote.

15.2 The Board of Managers may elect a secretary who needs not be a manager or a shareholder of the Company.

15.3 The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any two (2) managers. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires at the place indicated in the convening notice.

15.4 Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

15.5 No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

15.6 A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

15.7 The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented, including at least one A Manager and one B Manager. Any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

15.8 One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

15.9 A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the present written resolutions.

15.10 For each meeting of the Board of Managers, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by all managers present or represented at the meeting and stored at the registered office of the Company.

15.11 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager.

16. Art. 16. Liability of the managers. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Chapter IV - Shareholders' meetings

17. Art. 17. Shareholders' meetings.

17.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

17.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding.

17.3 If there are more than twenty-five shareholders, the shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

17.4 If there are less than twenty-five shareholders, each shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

17.5 Shareholders' meetings may always be convened by the Board of Managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

17.6 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

17.7 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

17.8 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

17.9 However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V - Accounting year and annual accounts

18. Art. 18. Accounting year. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

19. Art. 19. Annual accounts and annual general meeting of shareholders.

19.1 At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

19.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

19.3 The balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval each year.

19.4 If there are more than twenty-five shareholders, the supervision of the Company must be entrusted to a supervisory board comprising one or more supervisory auditors (commissaires).

20. Art. 20. Allocation of profits and interim dividends.

20.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

20.2 Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital.

20.3 The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company in compliance with Article 17.8.

20.4 The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Chapter VI - Liquidation and dissolution

21. Art. 21. Liquidation.

21.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

21.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

21.3 At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with Article 20.3.

22. Art. 22. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Chapter VII - Applicable law

23. Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription - Payments

The share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
ANORAKE S.A.	23,250
Dominique DE BARROS	7,750
Total	31,000

All these shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the Company's subscribed and issued share capital of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the Company. Proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

75630

Costs

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company for its incorporation, amount to about one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

Extraordinary general meeting

The Appearing Parties, being the holder of all the shares of the Company and represented by the Proxyholder, passed the following resolutions:

First resolution

Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

1. Is appointed as A Manager:

(i) Mr. Dominique DE BARROS, company manager, born on 24 February 1985 in Roanne (France), having his professional address at 79bis, rue Saint Alban, 42300 Roanne, France;

2. Are appointed as B Managers:

(i) Mr. Karl LOUARN, accountant, born on 7 April 1971 in Firminy (France), having his professional address at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu; and

(ii) Mr. Frederic MONCEAU, accountant, born on 23 November 1976 in Metz (France), having his professional address at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

Second resolution

The registered office of the Company is at 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Appearing Parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Appearing Parties, represented by the Proxyholder, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the Appearing Parties represented by the Proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- ANORAKE S.A., une société existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.646 (la «Partie Comparante 1»); et

2.- Monsieur Dominique DE BARROS, chef d'entreprise, né(e) le 24 février 1985 à Roanne (France), avec adresse professionnelle au 79bis, rue Saint Alban, 42300 Roanne, France (la «Partie Comparante 2» collectivement avec la Partie Comparante 1, les «Parties Comparantes»),

ici représentées par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, (le «Mandataire»), en vertu de deux procurations sous seing privée. Les procurations signées ne varient par le Mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Parties Comparantes, représentées par le Mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} - Forme, nom, objet social, durée et siège social

1. Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2. Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «YSTALE S.à r.l.».

3. Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.4 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II - Capital social, parts sociales et transfert des parts

6. Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.8. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

7. Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

8. Art. 8. Droits des associés.

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.

9. Art. 9. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

10. Art. 10. Transfert des parts.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 et 190 de la Loi.

Chapitre III - Gérance

11. Art. 11. Conseil de gérance.

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants seront répartis entre gérants de catégorie A («Gérants A») et gérants de catégories B («Gérants B») qui avec

les Gérants A sont collectivement désignés les «gérants») et constituent ensemble un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

12. Art. 12. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

13. Art. 13. Représentation de la Société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'une pluralité de gérants, (ii) la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou (iii) par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature par le Conseil de Gérance.

14. Art. 14. Délégation des pouvoirs du gérant unique ou du conseil de Gérance. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance ou deux gérants peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

15. Art. 15. Réunion du Conseil de Gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.6 Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance et un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres, dont au moins un Gérant A et un Gérant B, est présente ou représentée. Toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

16. Art. 16. Responsabilité des gérants. Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV - Assemblées générales

17. Art. 17. Assemblées générales.

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par le Conseil de Gérance, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.

17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui peut ne pas être associé.

17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Chapitre V - Exercice social et comptes annuels

18. Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

19. Art. 19. Comptes annuels et assemblée générale annuelle.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

20. Art. 20. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.8.

20.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Chapitre VI - Liquidation et dissolution

21. Art. 21. Liquidation.

21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 20.3.

22. Art. 22. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Chapitre VII - Loi applicable

23. Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts sociales
ANORAKE S.A.	23.250
Dominique DE BARROS	7.750
Total	31.000

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

Les Parties Comparantes, représentées par le Mandataire, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

1. Est nommé en tant que Gérant A:

(i) Monsieur Dominique DE BARROS, chef d'entreprise, né le 24 février 1985 à Roanne (France), demeurant au 79bis, rue Saint Alban, 42300 Roanne, France;

2. Sont nommés en tant que Gérants B:

(i) Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, né à Firminy (France), le 7 avril 1971, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu; et

(ii) Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, né à Metz, France, le 23 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social est fixée au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les Parties Comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu aux Parties Comparantes, représentées par le Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et les Parties Comparantes, représentées par le Mandataire ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 avril 2013. Relation: EAC/2013/4618. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013062066/449.

(130076026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Ignis Global Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.474.

Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 Mai 2013

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 8 Mai 2013, que Monsieur Robert Bricout a été réélu en sa qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Ignis Global Funds SICAV

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

2-4 rue Eugène Ruppert/ Vertigo Building-Polaris

L-2453 Luxembourg

Andreas Schiess / Murielle Antoine

- / *Managing Director*

Référence de publication: 2013062098/19.

(130076341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Young LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.268.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of May,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and twenty cents (EUR 12,500.20) with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.926 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on April 9, 2013,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Young LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 23 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 735 of 15 April 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.268 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

2 To appoint the liquidator.

3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.

4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Mr Lars Frankfelt, born on 20 July 1956, in Brännkyrka (Sweden), with professional address at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois de mai,

par devant nous Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros et vingt cents (EUR 12.500,20), ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 143.926 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 9 avril 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Young LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 735 du 15 avril 2011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 158.268 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Nomination d'un liquidateur.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Monsieur Lars Frankfelt, né le 20 juillet 1956, à Brännkyrka (Suède), ayant son adresse professionnelle à Charter Place (Premier Étage), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Îles Anglo-Normandes, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L' Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 mai 2013. REM/2013/753. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062065/122.

(130076205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Promoculture, Promotion de la Culture, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 14, rue Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 10.243.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 27 décembre 2012 que:

- DAMING SOPARFI S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue d'Avalon, L-1159 Luxembourg, a cédé 500 parts sociales qu'elle détenait dans la société PROMOTION DE LA CULTURE en abrégé PROMO-CULTURE, ayant son siège social au 14, rue Duchscher, L-1424 Luxembourg à Marguerite FANTINI, demeurant au 62, rue de Schiffange, L-3676 Kayl.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société PROMOTION DE LA CULTURE en abrégé PROMO-CULTURE, ayant son siège social au 14, rue Duchscher, L-1424 Luxembourg en date du 27 décembre 2012 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société PROMOTION DE LA CULTURE en abrégé PROMOCULTURE est détenu comme suit:

Marguerite FANTINI, demeurant au 62, rue de Schiffange, L-3676 Kayl: 500 parts sociales.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 08 mai 2013.

Référence de publication: 2013061841/21.

(130075551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Procap Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 4, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 50.225.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013061838/10.

(130076231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Project Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 153.225.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013:

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n°RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour PROJECT INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013061840/17.

(130075789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Pôle Herbett S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 177.138.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour d'avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), qui restera dépositaire des minutes.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Pol CLART, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique) le 24 décembre 1954, demeurant à B-6700 Arlon, 13 avenue Victor Tesch, ici représenté par Monsieur Alain LESBACHES, cité ci-dessous en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) Monsieur Alain LESBACHES, administrateur de société, né à Bordeaux (France) le 12 mars 1954, demeurant à L-3396 Roeser, 28a Grand rue;

3) CLIMMOSA S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-8437 Steinfort, 66 rue de Koerich, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 163433, ici représentée par Monsieur Alain LESBACHES, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4) Monsieur Gilbert THIBO, commerçant, né à Luxembourg le 26 décembre 1953, demeurant à L-8480 Eischen, 24 Cité Aischdall;

5) Monsieur Bernardo OLMEDO ORTEGA, commerçant, né à Jun/Granada (Espagne) le 24 août 1958, demeurant à L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers, ici représenté par Monsieur Gilbert THIBO, précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

6) CREA HAUS PROMOTIONS S.à.r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L - 8010 Strassen, 224 route d'Arlon, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 103724, ici représentée par Monsieur Gilbert THIBO, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations signées ne varient par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont arrêté les statuts d'une société anonyme régie par les lois luxembourgeoises y relatives ainsi que par ces statuts:

Titre I^{er} . Dénomination - Forme juridique - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de PÔLE HERBETT S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la conception, la réalisation, l'achat, la vente, la mise en valeur et la location d'immeubles ainsi que la promotion de projets immobiliers.

La société pourra dans le cadre de son activité notamment consentir des hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement, y compris en faveur de tiers.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra également accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen. Il pourra être transféré dans les limites de la commune du siège social par simple décision du conseil d'administration de la Société. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par cinq cents (500) actions de catégorie A d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) chacune et cinq cents (500) actions de catégorie B d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut racheter ses propres actions aux conditions et aux termes prévus par la loi.

Art. 6. Les actions de la Société sont sous forme nominative.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire de la Société pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription dans ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action; si l'action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit de propriété sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7.

a) L'(es) actionnaire(s) de catégorie A ou l'(es) actionnaire(s) de catégorie B qui souhaitent céder tout ou partie de ses/leurs actions doivent le notifier (l'"Avis de Cession") aux autres actionnaires, en indiquant le nombre d'actions dont la cession est demandée, ainsi que les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

b) Au cas où un actionnaire de catégorie A souhaiterait céder tout ou partie de ses actions, les autres actionnaires de catégorie A auront un droit de préemption sur les actions dont la cession est proposée.

Au cas où un actionnaire de catégorie B souhaiterait céder tout ou partie de ses actions, les autres actionnaires de catégorie B auront un droit de préemption sur les actions de catégorie B dont la cession est proposée.

Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre des actions possédées par chacun des actionnaires de catégorie A ou des actionnaires de catégorie B. Le non-exercice, total ou partie, par un actionnaire de catégorie A ou de catégorie B de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires de catégorie A ou de catégorie B. En aucun cas, les actions de catégorie A ou de catégorie B ne seront fractionnées: si le nombre des actions de catégorie A ou de catégorie B à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions de catégorie A ou de catégorie B pour lesquelles

s'exerce le droit de préemption, les actions de catégorie A ou de catégorie B en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'actionnaire de catégorie A ou de catégorie B qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires de catégorie A ou de catégorie B par lettre recommandée endéans le mois qui suit l'Avis de Cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

c) Le prix payable pour l'acquisition de ces actions sera déterminé d'un commun accord entre le(s) cédant(s) et le(s) cessionnaire(s). A défaut d'accord, une évaluation sur la valeur des actions de catégorie A ou de catégorie B sera délivrée par un expert-comptable qualifié désigné de commun accord par le(s) cédant(s) et le(s) cessionnaire(s). Au cas où le(s) cédant(s) et le(s) cessionnaire(s) ne pourraient se mettre d'accord sur un expert-comptable qualifié, un expert indépendant sera nommé par le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, à la requête de l'actionnaire de catégorie A ou de catégorie B qui souhaite céder ses actions. L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

d) Au cas où les actionnaires de catégorie A n'exerceraient pas leur droit de préemption endéans le mois qui suit l'Avis de cession susmentionné, les actionnaires de catégorie B auront un droit de préemption sur les actions de catégorie A dont la cession a été proposée. L'actionnaire de catégorie B qui envisage d'exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires de catégorie A et de catégorie B par lettre recommandée endéans le mois qui suit la période durant laquelle les actionnaires de catégorie A avaient la possibilité d'exercer leur droit de préemption, faute de quoi il sera déchu de son droit de préemption.

e) Au cas où les actionnaires de catégorie B n'exerceraient pas leur droit de préemption endéans le mois qui suit l'Avis de cession susmentionné, les actionnaires de catégorie A auront un droit de préemption sur les actions de catégorie B dont la cession a été proposée. L'actionnaire de catégorie A qui envisage d'exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires de catégorie A et de catégorie B par lettre recommandée endéans le mois qui suit la période durant laquelle les actionnaires de catégorie B avaient la possibilité d'exercer leur droit de préemption, faute de quoi il sera déchu de son droit de préemption.

Les modalités régissant l'exercice du droit de préemption sont les mêmes que celles qui sont mentionnées sous les points b) et c) de l'article 7 ci-présent.

g) Au cas où ni les actionnaires de catégorie A ni les actionnaires de catégorie B n'exerceraient leur droit de préemption, la Société pourra mais ne sera pas obligée de racheter les actions de l'actionnaire de catégorie A ou de catégorie B qui souhaite céder ses actions. Ce rachat aura lieu au plus tard un mois suivant la période fixée pour l'exercice du droit de préemption par les actionnaires de catégorie A et de catégorie B. Le prix à payer pour le rachat de ces actions sera déterminé conformément au point c) de l'article 7 ci-présent.

h) Si les actions de catégorie A ou de catégorie B ne sont acquis ni par les actionnaires de catégorie A, de catégorie B ni par la Société, elles seront cédées à la personne et au prix indiqués dans l'Avis de cession.

Titre III. Assemblée générale des actionnaires

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue au siège social de la Société ou en tout autre lieu dans la commune du siège social indiqué dans la convocation, le deuxième jour du mois de mai à 15 heures. Si ce jour est un jour férié légal ou n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra dans les mêmes lieux le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Toute convocation à des assemblées générales devra contenir l'ordre du jour de ces assemblées.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils attestent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale pourra être tenue sans avis de convocation préalable.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 9. Les assemblées générales dûment convoquées décidant d'une modification des présents statuts, ne pourront délibérer valablement à moins que la moitié au moins du capital soit représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modifications aux présents statuts. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, l'assemblée doit être ajournée et une seconde assemblée devra être convoquée, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. La seconde assemblée délibérera valablement sans considération de la proportion du capital présent ou représenté. Aux deux assemblées, les résolutions, afin d'être adoptées, devront être approuvées par au moins deux tiers des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins le changement de nationalité de la société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

Art. 10. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant, par écrit, câble, télégramme, courrier électronique ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 11. La Société sera gérée par un conseil d'administration composé d'au moins quatre (4) administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société et répartis en deux (2) catégories à savoir la catégorie A et la catégorie B.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leurs émoluments et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six ans. Chaque administrateur poursuivra son mandat jusqu'à ce que son successeur soit élu.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs administrateur(s) de catégorie A ou de catégorie B par suite de décès, démission ou pour une autre cause, les administrateurs restants ont le droit de nommer provisoirement un administrateur. L'assemblée générale des actionnaires, lors de la réunion suivante, procédera à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 5 Ibis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 12. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; mais en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de cette réunion.

Tout administrateur de catégorie A ou de catégorie B pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur de catégorie A ou de catégorie B peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur de catégorie A ou de catégorie B peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement si la majorité simple des administrateurs est présente ou représentée à cette réunion incluant au moins un (1) administrateur de catégorie A et un (1) administrateur de catégorie B.

Les décisions sont prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à cette réunion, incluant au moins un (1) administrateur de catégorie A et au moins un (1) administrateur de catégorie B.

Le conseil d'administration pourra à l'unanimité prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La voix du président n'est pas déterminante.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé, conformément aux termes relatifs à la nomination, révocation et aux pouvoirs du mandataire fixés par une résolution du conseil d'administration.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la Société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués et celle du président du conseil d'administration.

Art. 14. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration, ou la signature d'un détenteur d'une procuration régulière sous seing privé dans le but et les limites posées par ledit instrument privé.

Titre V. Surveillance de la société

Art. 15. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire(s). L'assemblée générale des actionnaires désignera le(s) commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Titre VI. Exercice social

Art. 16. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes, qui seront soumis par le conseil d'administration à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 18. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Titre VII. Dissolution

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s) (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommé(s) à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés dans l'assemblée générale, et qui détermineront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. Dispositions Générales

Art. 20. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) Monsieur Jean-Pol CLART	100 actions «A»
2) Monsieur Alain LESBACHES	100 actions «A»
3) CLIMMOSA S.A	300 actions «A»
TOTAL	500 actions «A»
4) Monsieur Gilbert THIBO,	100 actions «B»
5) Monsieur Bernardo OLMEDO ORTEGA,	100 actions «B»
6) CREA HAUS PROMOTIONS S.à r.l.	300 actions «B»
TOTAL	500 actions «B»

Les actions ont été libérées intégralement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000).

Assemblée générale des actionnaires

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 4 (quatre) et le nombre des commissaires aux comptes à 1 (un).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

a) Administrateurs de catégorie A

1) Monsieur Jean-Pol CLART, précité, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique) le 24 décembre 1954, demeurant à B-6700 Arlon, 13 avenue Victor Tesch;

2) Monsieur Alain LESBACHES, précité, administrateur de société, né à Bordeaux (France) le 12 mars 1954, demeurant à L-3396 Roeser, 28a Grand rue;

b) Administrateurs de catégorie B

3) Monsieur Gilbert THIBO, précité, commerçant, né à Luxembourg le 26 décembre 1953, demeurant à L-8480 Eischen, 24 Cité Aischdall;

4) Monsieur Bernardo OLMEDO ORTEGA, précité, commerçant, né à Jun/Granada (Espagne) le 24 août 1958, demeurant à L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers.

3. A été nommé commissaire aux comptes: Bureau MODUGNO S.à r.l. avec siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-Rue, RCS Luxembourg B 35.889.

4. L'adresse de la Société est établie à L - 8010 Strassen, 224 route d'Arlon.

5. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2017.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir aux clerks et/ou employés de l'Étude du notaire Paul Bettingen, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs (faute(s) de frappe) des présentes.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, passé à Senningerberg date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain Lesbaches, Gilbert Thibo, Henri Beck.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 mai 2013 LAC / 2013 / 20628. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061842/285.

(130076181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Plus-immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 31, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 151.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Plus-immo S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013061814/12.

(130075945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Patron Kummel Holding S.à R.L., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.359.

Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 25. April 2013

Die alleinige Gesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Rücktritt mit Wirkung zum 21. April 2013 von Herrn Robert Brimeyer von seinen Mandat als Geschäftsführer wird angenommen.

- Herr Emmanuel Mougeolle, Gesellschaftsverwalter, geboren in Epinal (Frankreich) am 3. Juli 1977, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 21. April 2013 und auf unbestimmte Zeit.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich seitdem wie folgt zusammen:

- Frau Géraldine Schmit, Geschäftsführerin, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Herr Emmanuel Mougeolle, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patron Kummel Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2013061821/19.

(130075582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Parthenon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 14, rue Wurth Paquet.

R.C.S. Luxembourg B 97.141.

Il résulte des résolutions du 13 mai 2013 de l'actionnaire unique de la Société:

- 1) Acceptation de la démission de Madame Nathalie CRAHAY en tant que commissaire aux comptes.
- 2) Nomination de Monsieur Théophile KAKLAMANOS, domicilié professionnellement au 14 rue Wurth Paquet L-2737 Luxembourg, commissaire aux comptes de la Société à partir des comptes annuels de 2013, et ce pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013061820/15.

(130076174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Patron Weghell IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.591.

Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 21. April 2013

Die alleinige Gesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Rücktritt mit Wirkung zum 21. April 2013 von Herrn Robert Brimeyer von seinen Mandat als Geschäftsführer wird angenommen.
- Herr Emmanuel Mougeolle, Gesellschaftsverwalter, geboren in Epinal (Frankreich) am 3. Juli 1977, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt mit Wirkung zum 21. April 2013 und auf unbestimmte Zeit.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich seitdem wie folgt zusammen:

- Frau Géraldine Schmit, Geschäftsführerin, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
 - Herr Emmanuel Mougeolle, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patron Weghell IV S.à r.l.

Référence de publication: 2013061810/20.

(130076128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Pomost Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.023.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013061815/13.

(130076495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Pareto Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.898.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 19 avril 2013

En date du 19 avril 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Thorleif Simonsen, de Madame Anna Måbäck et de Madame Véronique Gillet en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2014.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Pareto Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013061819/15.

(130075472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Sandy's S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 36, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.155.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 15/01/2013 à 17h00 à Bertrange

A l'unanimité, les associés de la société précitée représentant l'intégralité du capital social se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Que suite à la cession de parts sociales par M Marc Rauchs sont réparties comme suit:

Marc Rauchs,	80 parts
SAFRALUX S.à.r.l.,	80 parts
Pierre Hoffmann,	80 parts
Guillaume Bisdorff,	80 parts
Dan Watgen,	80 parts
Alex Theisen,	80 parts
Patrick Birden,	10 parts
Mike Lenertz,	10 parts
Total: cinq cents parts sociales	500

2. Marc Rauchs, prénommé, est maintenu comme gérant de la société. Il engage la société par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

SAFRALUX sàrl

Marc Rauchs / Pierre Hoffmann / Guillaume Bisdorff / Dan Watgen /

M Frank Bingen / Alex Theisen / Patrick Birden / Mike Lenertz

Référence de publication: 2013061902/26.

(130075761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Roscoe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
ROSCOE INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013061863/11.

(130076371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Rexton SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 160.624.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013061858/10.

(130076099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Reale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013061853/10.

(130076478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

QUBUS Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 59, rue Jean-Baptiste Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 152.047.

Le Bilan abrégé au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/05/2013.

Référence de publication: 2013061845/10.

(130076171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

R.F.I. Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 88.389.

La soussignée, AUDITEX SARL dénonce avec effet immédiat le siège social de la société R.F.I. HOLDINGS S.A., RCS Luxembourg B 88.389, en ses bureaux, 3A, Boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que la convention de domiciliation établie avec cette dernière en date du 30 octobre 2008.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

AUDITEX SARL

Etienne GILLET

Gérant

Référence de publication: 2013061846/13.

(130075730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Qatar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 38, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 168.739.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66405 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013061844/10.

(130076452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Pharmapath Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8355 Garnich, 2A, rue Nic Arend.

R.C.S. Luxembourg B 100.899.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013061825/10.

(130076576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

PHDX64 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.900.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061826/10.

(130076568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Pin S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 159.228.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013061827/10.

(130075700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

S.C.I. Mohdam, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg E 4.598.

EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2013 la décision suivante:

- d'accepter, à compter du 13 mai 2013, la cession de 1 part sociale détenue par Monsieur BELAID Youssef, domicilié 37, rue de Paris à F-57160 ROZERIEULLES à Monsieur GOBBETTI Kevin, demeurant 8, rue du Tilleuil à F-57970 LE-MESTROFF, pour le prix convenu entre parties.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 mai 2013.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013061867/14.

(130076059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Parcas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 21.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013061817/10.

(130076300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Starwood International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.776.250,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 156.142.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061892/10.

(130075660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Stahl Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 126.958.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013061891/10.

(130076550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Savic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 99.075.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013061904/10.

(130076313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Maffay S.A., Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 172.280.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013062470/14.

(130076865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.
